



Litige assurance rideau métallique

Par Rony

Bonjour,

Je suis buraliste, j ai subi des dégradation et vol lors des émeutes de cet été , mon rideau métallique a été endommager , et ils ont réussi à entrer dans la boutique, vol de tabac, jeux , dégradation de mon point de vente.

Ma question concerne le rideau métallique sur lequel mon assurance ne le rembourse pas car ils disent que c est à la charge du propriétaire des murs ou le syndic de la copropriété de le prendre en charge.

Je ne comprends pas pourquoi c est pas mon assurance qui couvre le rideau métallique n est pas pris en charge.

Les chose traîne depuis 4 mois , d expert en expert , des coups de fil, etc...

Je sais plus quoi faire .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous porté plainte pour être éventuellement indemnisé au pénal ?

Rapprochez vous de votre mairie, certaines communes ont eu des aides de l'état suite aux émeutes, et elles concernent aussi les commerçants.

Pour l'assurance, vous avez peut être un recours via le médiateur.

Par chaber

bonjour

Normalement le rideau métallique fait partie du fonds de commerce

Il faut commencer par lire le règlement de la copropriété et les conditions générales de votre contrat d'assurance